

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 12 (1910-1911)

Heft: 7

Artikel: La réorganisation de l'Ecole normale supérieure au point de vue jurassien : (Correspondance)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

die vermehrte Betonung des psychologisch-(medizinischen) Moments, über die Einführung der Volkswirtschaftslehre, eventuell des schwedischen Turnens auszusprechen. Sache der Lehramtschulkommission ist es nach meinem Dafürhalten dann, nach eingehender Besprechung mit den betreffenden Professoren und nach Aufstellung genauer und zuverlässiger «Studienpläne» die für das so reorganisierte Studium notwendige Semesterzahl herauszurechnen.

Was die Befürchtung anbelangt, es würde die Zahl der gewesenen Primarlehrer unter den Mittellehrern stark zurückgehen, so kann ich daran nicht ernstlich glauben. Gerade die Primarlehrer wüssten den Wert eines vertieften und nach seiner praktischen Seite hin erweiterten Studiums zu schätzen. Und wenn auch der Staat etwas mehr Stipendien ausbezahlen müsste? Wenn ich nicht irre, wirft der Staat für landwirtschaftliche Fachschulen immer noch wesentlich mehr aus als für die Lehramtsschule. Ein anderes Moment kommt hinzu, das auch die letzten Bedenken, die in dieser Richtung gehen, verscheuchen sollte: Könnte der Kanton Bern nicht ebenso gut wie der Kanton Solothurn *unverzinsliche Studienvorschüsse* an unbemittelte, tüchtige Lehramtskandidaten verabfolgen? Damit wäre es doch wohl auch dem Aermsten ermöglicht, die Lehramtsschule zu besuchen.

Schade wäre es auch nicht, wenn die gegenwärtig ziemlich üppig ins Kraut schießende Ueberproduktion etwas pausieren würde. Wenn sich neu patentierte Sekundarlehrer auf gemischte Schulen in Kratzeren oder Hinterlochigen anmelden, weil sie schlechterdings keine andere Stelle kriegen, so ermuntert das jedenfalls die Schulkommissionen nicht sonderlich, die allzu niedrigen Besoldungen namhaft zu erhöhen.

Nach meinem Dafürhalten hat übrigens ein künftiges Prüfungsreglement keineswegs eine bestimmte Zahl von Semestern für das Studium vorzuschreiben, höchstens ein Minimum, das in unserem Falle sehr wohl auf fünf Semester angesetzt werden könnte. Das Prüfungsreglement hat einfach die Anforderungen zu präzisieren, die an jeden Kandidaten im Examen zu stellen sind. Diese Anforderungen sollen den vertieften und erweiterten Studien entsprechen und infolgedessen wesentlich erhöht werden. Ob dann aber ein Kandidat fünf oder sechs oder auch acht Semester brauche, um dazu zu gelangen, die Prüfung mit Ehren zu bestehen, danach hat das Prüfungsreglement nicht zu fragen.

Antrag VI der in letzter Nummer des Korrespondenzblattes publizierten Reorganisationsvorschläge soll daher lauten: *Die fachwissenschaftlichen Studien sind durch eine propä-*

deutsche Prüfung abzuschliessen u. s. w. (Erstes Alinea fällt weg.)

Eine Reorganisation der Lehramtsschule, die keine Halbheit, kein Flickwerk ist, wird unter allen Umständen grössere Opfer von den Lehramtskandidaten (weit mehr von ihnen als vom Staate) verlangen. Aber sollte eine wirklich vollwertige akademische Bildung diese vermehrten Opfer nicht wert sein? Sollten sich diese Opfer nicht in Werte umwandeln, die der bernischen Schule, den künftigen Geschlechtern zu gute kommen?

Dr. Ernst Trösch.

La réorganisation de l'Ecole normale supérieure au point de vue jurassien.

(Correspondance.)

Les instituteurs secondaires du Jura, après avoir craint un moment que dans la grave question de la réorganisation de l'Ecole normale supérieure les intérêts jurassiens ne fussent par trop relégués à l'arrière-plan, ont été fort heureux d'apprendre qu'un revirement s'était produit à cet égard dans les sphères gouvernementales et que, si cette réorganisation doit avoir lieu, il sera tenu compte aussi des besoins de la partie française du canton.

Expliquons-nous. Lorsqu'en novembre dernier, au cours d'une session du Grand Conseil, un député jurassien interpella le gouvernement sur la réorganisation de la section pédagogique à l'Université de Berne, M. le Directeur de l'Instruction publique aurait répondu à peu près ceci: «Nous reconnaissons que cette réorganisation s'impose; mais quelle que soit la solution qui intervienne, la question, en tant qu'elle concerne les étudiants jurassiens, est extrêmement simple: il leur sera loisible d'aller faire leurs études dans une des universités de la Suisse romande.» Telle est du moins la version publiée par les journaux de notre région, et la déclaration précitée parut si satisfaisante au rédacteur d'un de nos principaux quotidiens, qu'il s'empressa d'ajouter en manière de conclusion: «Voilà, en effet, la vraie solution.»

Quant à nous, on nous permettra de douter que cette solution eût été la bonne. Nous comprenons parfaitement que les personnes les plus éclairées et les mieux intentionnées, si elles n'appartiennent pas au corps enseignant, puissent à ce sujet se faire des illusions. «Les Jurassiens sont Français de langue, à eux les universités françaises,» — quoi, en apparence de plus logique et de plus naturel? Mais pour celui qui sait, par sa propre expérience et par celle des autres, ce que la préparation à l'examen en obtention du diplôme secondaire entraîne, pour un Jurassien, de tâtonnements, de cassements de tête et souvent

de déboires; pour celui qui, d'autre part, a conscience des liens étroits de solidarité et de confraternité qui doivent unir les membres du corps enseignant secondaire des *deux* parties du canton, la question se présente sous un jour tout différent.

Eloigner de l'Université de Berne les candidats jurassiens au diplôme secondaire, ce serait couper dès le principe toutes relations entre eux et leurs futurs collègues de l'ancien canton et les rendre étrangers les uns aux autres; ce serait, en quelque sorte, rouvrir le fossé qui, au grand détriment de l'école et des maîtres, séparait autrefois les instituteurs secondaires de l'une et de l'autre langue, fossé que, dans le cours des dernières années, le B. M. V., réorganisé sur une nouvelle base, a si heureusement comblé. Réunis, grâce au B. M. V., en un faisceau compact, les maîtres secondaires des deux parties du canton tendent aujourd'hui d'un commun effort vers le but que se propose leur association: développement de l'école secondaire bernoise et relèvement de la situation économique et sociale du corps enseignant secondaire bernois. On se demande avec raison si cette communion d'idées et de vues continuerait à subsister entre eux si, dès leurs années d'études, on les partageait, pour ainsi dire, en deux catégories destinées à avoir entre elles le moins de contact possible, les uns pouvant acquérir leur instruction dans le canton même, les autres étant obligés de la chercher ailleurs.

Une autre objection que l'on peut à bon droit soulever à ce sujet est tirée de la nécessité où se trouvent les candidats jurassiens de posséder en langue allemande des connaissances sérieuses. Il y a deux ans, un étudiant jurassien de notre connaissance essaya de suivre les cours d'une université romande; il revient au bout d'un semestre en disant: «Avec le mince bagage d'allemand que j'emporterais de l'Université de L..., j'échouerais infailliblement à l'examen de diplôme. Il faut bon gré mal gré que je retourne à Berne.» Et la chose est très compréhensible. Neuchâtel, Lausanne et Genève étant des cantons entièrement français, qui ne connaissent d'autre langue officielle que le français, le besoin de savoir l'allemand ne s'y fait pas bien fortement sentir. Dans le Jura bernois, partie intégrante d'un canton bilingue où l'élément français ne constitue qu'une minorité, il en va tout autrement, et comme nous faisons de la programme de l'école secondaire une place bien plus large à l'allemand que celle qui lui est attribuée dans les écoles romandes, il est juste aussi que nous exigions de nos futurs maîtres secondaires des connaissances plus approfondies dans cette langue. C'est, du reste, exactement ce qui se pratique dans l'ancien canton à l'égard du français. Songeons, d'ailleurs, que la connaissance des deux langues constitue

un des facteurs les plus importants de l'unification (au sens large du mot) des deux parties du canton, unification qui dans tous les domaines est en train de devenir un fait accompli et qu'il serait regrettable de voir entraver là précisément où elle est le plus désirable, sur le terrain de l'école secondaire.

La perspective, pour nos futurs maîtres secondaires, de devoir faire leurs études dans d'autres universités que celle du canton n'avait donc rien de bien rassurant; aussi est-ce avec un véritable soulagement que nous avons appris que M. le Directeur de l'Instruction publique, présent à l'assemblée générale du B. M. V. du 17 décembre dernier, avait reconnu le bien-fondé de nos revendications et la nécessité d'y faire droit dans une juste mesure lors de la réorganisation de l'Ecole normale supérieure.

Dans ces circonstances, il ne paraît pas inopportun de faire connaître dès à présent les vœux des maîtres secondaires jurassiens quant à la réforme en question. Parmi ces vœux, les uns se confondent avec ceux de nos collègues de l'ancien canton, tels qu'ils sont formulés dans les conclusions du rapport de M. le Dr Trösch; les autres, particuliers au Jura, ont trait principalement à l'enseignement des langues française et allemande.

a. Français.

Nous demandons qu'il soit fait une place à la littérature de la renaissance et au français du XVI^e siècle. Ce siècle, paraît-il, ne rentre pas dans le cadre du cours de français professé à l'Ecole normale supérieure, sans doute parce que ce cours est destiné en premier lieu aux étudiants de langue allemande, pour qui le français *moderne* est seul obligatoire. Mais les étudiants allemands font une étude sérieuse du *mittelhochdeutsch*; ils lisent les *Nibelungen*, *Gudrun*, etc. dans le texte original. Pourquoi les étudiants français ne liraient-ils pas, de leur côté, *Amyot*, *Montaigne*, *Ronsard*, etc. et ne feraient-ils pas connaissance avec cette langue si profondément originale et savoureuse du XVI^e siècle que l'on peut à juste titre considérer comme le *moyen-français*? Nous ne pensons qu'il puisse y avoir, pour un Français, de culture littéraire complète sans la connaissance de cette langue et des œuvres remarquables en prose et en vers qui l'ont consacrée.

Nous désirerions en second lieu un cours d'explication d'auteurs, c'est-à-dire une lecture analytique de quelques chefs-d'œuvre des époques classique et romantique, ainsi que de morceaux choisis dans les écrivains contemporains.

Enfin, pour satisfaire aux exigences du règlement en obtention du diplôme secondaire qui

prescrit « la connaissance des parties principales de l'histoire de la langue », nous croyons qu'il serait nécessaire d'introduire un cours (saccinet) de grammaire historique de la langue française.

b. Allemand.

Acquérir des connaissances suffisantes en langue et en littérature allemandes est pour les étudiants jurassiens une besogne extrêmement ardue. La langue allemande — celle des classiques avant tout — offre naturellement, au point de vue de la syntaxe et de la lexicologie, des difficultés que ni l'école secondaire ni l'Ecole normale n'ont pu aborder. Il nous paraît donc nécessaire d'instituer, pour les étudiants français, *un cours supérieur de grammaire d'allemand moderne*, dans lequel, grâce à de nombreux exercices oraux et écrits, ils puissent se rompre aux difficultés de cette langue. Cette innovation nous paraît d'autant plus indispensable que pour toutes les autres branches ils sont obligés (et nous ne voudrions pas les dispenser de cette obligation) de suivre les mêmes cours que leurs collègues allemands, c'est-à-dire des cours donnés en langue allemande. —

Voilà, en substance, quels sont les desiderata des maîtres secondaires jurassiens en ce qui concerne la réorganisation de l'Ecole normale supérieure. On verra, à les examiner de près, qu'ils se bornent au strict nécessaire et méritent d'être pris en sérieuse considération.

Diskussionsvorlage für die Reorganisation der Lehramtsschule.*

Wir müssen den Zweck der Lehramtsschule noch viel schärfer ins Auge fassen, als es bisher geschehen ist. Die Lehramtsschule dient der *Lehrerbildung*. Sie stellt sich aber zu dieser Aufgabe ganz anders als das Lehrerseminar. Die Bildungsanstalt für Primarlehrer muss sich notgedrungen mit der Vermittlung eines positiven Wissens in sämtlichen Unterrichtszweigen befassen. Allerdings ist auch hier vor allem aus die *Anregung* wertvoll, die im Zögling als Bildungs- und Wissenstrieb weiterwirkt. Wenn diese fortwirkende Anregung ohne ein bedeutendes Mass von Kenntnissen, als festen Stützpunkten, nicht denkbar ist, so bleibt anderseits immer noch die Frage offen, ob es nicht möglich wäre, in diesem oder jenem Fach zu Gunsten des Wichtigsten noch

* Anmerkung der Redaktion. Herr Dr. Schrag, der uns unter diesem Titel seine Vorschläge für das Korrespondenzblatt zustellt, hält eine Ausdehnung der Studien auf sechs Semester ebenfalls für sehr wünschens- und erstrebenswert. Wenn gar keine Ausdehnung der Studienzeit *möglich* wäre, dann würde ich der Reduktion auf drei Fächer — notgedrungen — ebenfalls zustimmen. Allein warum sollte das nicht möglich sein?

mehr zu kürzen. Diese Forderung gilt immer noch für alle Oberschulen, nicht bloss für die Volks- und Mittelschule. Für das Seminar drängt sich diese Frage auf, wenn es sich darum handeln soll, eine zweite Fremdsprache als wahlfreies Fach in den Lehrplan des Oberseminars einzufügen. Wir werden auf diesen Punkt zurückkommen.

Die Lehramtsschule eine Lehrerbildungsanstalt!

Was heisst das? Wir müssen uns von einer ganz falschen Auffassung losmachen. Noch allzusehr leiden wir unter der Ansicht, die Lehramtsschule müsse dem Kandidaten in allen denjenigen Fächern, die er später auf der Sekundarschulstufe zu unterrichten hat, das für seinen Beruf erforderliche Wissen übermitteln. *Diese Auffassung ist falsch* und daher zu bekämpfen. Sie stammt aus einer Zeit, wo das Primarlehrerpatent das Zeugnis für ein sehr mangelhaftes Wissen darstellte und wo sozusagen keine Abiturienten des Gymnasiums in den Lehramtskurs eintraten.

Ein Lehrer soll mit seinem Wissen und Können in jedem Fach, das es unterrichten muss, weit über dem Punkte stehen, den seine Schüler jemals zu erreichen imstande sein werden.

Wer mit gesunden Sinnen unsere Sekundarschüler auf ihre wirkliche Leistungsfähigkeit hin prüft, d. h. wer auch in der Lehrerbildungsfrage ein bisschen vom Kinde und nicht bloss von seinem eigenen Ich ausgeht, der wird erkennen, dass für sie das Wissen des Primarlehrers oder des Abiturienten eines Gymnasiums auf unerreichbaren Höhen steht. Sollte es dann nicht möglich sein, Abiturienten des Seminars oder des Gymnasiums einfach durch einen Kurs in der Sekundarschulpraxis für ihre Lehrtätigkeit auf der Sekundarschulstufe tüchtig zu machen? Und wenn dieser Auffassung entgegengehalten wird, dass der Sekundarlehrer ein höheres Mass von « Bildung » besitzen müsse als der Primarlehrer, kann dann nicht mit Recht gesagt werden: Gut, aber könnt ihr das vorgeschlagene einfache Verfahren nicht wenigstens auf einige Fächer anwenden?

Hier liegt der Kern der ganzen Frage. Hier allein liegt die Möglichkeit einer Reorganisation der Lehramtsschule bei weniger als sechs Semester Studienzeit.

Wir kommen zum Ausgangspunkt zurück. Die Lehramtsschule ist eine Lehrerbildungsanstalt. Das heisst: sie hat Lehrer heranzubilden. Das heisst aber nie und nimmer: sie hat den Kandidaten in allen Fächern ihrer Richtung das erforderliche Fachwissen zu bringen. Das besitzen sie ja schon. Nicht um eine durchgängige theoretische Fachbildung handelt es sich dabei, sondern um das *Studierenlernen*. Dabei haben wir nicht